



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

contrats à durée déterminée

Question écrite n° 59213

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conditions de versement des indemnités de précarité. Il semble en effet que ces indemnités soient perçues par les bénéficiaires d'un emploi en contrat à durée déterminée, en fin de contrat, alors qu'il serait plus logique, pour une meilleure gestion et pour une plus juste répartition, de les payer mensuellement. Il lui demande de lui préciser les intentions de son ministère à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59213

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mars 2001, page 1754